



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 octobre 2001  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 22 octobre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Selon ce qu'a demandé le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies, je vous adresse à l'attention du Conseil de sécurité la lettre datée du 14 septembre 2001 qu'il m'a adressée (voir annexe), où il demandait l'aide des Nations Unies pour la mise en oeuvre de l'Accord sur la paix à Bougainville, surtout en ce qui concerne la collecte et l'élimination des armes.

Les membres du Conseil de sécurité savent le rôle qu'a joué le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, en conjonction avec le Groupe de surveillance de la paix, pour appuyer le processus qui a abouti à l'Accord sur la paix à Bougainville, dont copie est jointe à la lettre de l'Ambassadeur Donigi (voir pièce jointe). J'ai l'intention, si le Conseil y consent, de répondre favorablement à la demande du Gouvernement papouan-néo-guinéen, demande qui est appuyée par les parties à Bougainville. En sus du mandat existant du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, tel qu'il est exposé dans ma lettre datée du 2 juin 1998 au Président du Conseil de sécurité (S/1998/506), le Bureau aura les attributions suivantes, qui sont définies dans la partie E de l'Accord sur la paix à Bougainville :

- a) Poursuivre son travail en conjonction avec le Groupe de surveillance de la paix;
- b) Présider le Sous-Comité de l'élimination des armes du Comité consultatif pour le processus de paix, qui est composé de représentants des parties et du Groupe de surveillance de la paix. Le Sous-Comité a notamment pour responsabilités de sensibiliser le public à l'élimination des armes, de définir la démarche, de la gérer et de réaliser l'élimination des armes;
- c) Rendre compte au Comité consultatif pour le processus de paix à mesure que les conseils de chefs ou de dirigeants informeront le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville que les ex-combattants de leur village sont prêts à désarmer, les unités restantes de la Force de défense de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à se retirer, et les armes à être placées dans des conteneurs;
- d) Mener les inspections et les enquêtes qu'il jugera nécessaires à chacune des étapes du processus d'élimination des armes, contrôler la collecte et le stockage des armes, et rendre compte de ses constatations au Comité consultatif;
- e) Détenir l'une des clés des systèmes à double verrouillage disposés sur les conteneurs servant à stocker les armes;



f) Sur la demande de l'une quelconque des parties, vérifier et certifier, avec l'aide du Groupe de surveillance de la paix, que les parties ont en substance respecté leurs engagements relatifs à la remise des armes et que les armes sont stockées en toute sûreté, et donc que la situation se prête à la tenue du premier scrutin pour l'élection d'un gouvernement autonome de Bougainville, ou à l'inverse que le scrutin doit être reporté, et dans ce cas, pour quelle durée.

J'ai bon espoir que la mise en oeuvre de l'Accord, surtout la remise des armes par les ex-combattants, ouvrira la voie aux activités d'édification de la paix après le conflit, et permettra à la population de Bougainville de bénéficier véritablement du rétablissement d'une paix durable dans l'île.

Le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville exécutera ces activités en consultation étroite avec le Département des affaires de désarmement et le Programme des Nations Unies pour le développement. Du fait de l'élargissement de son mandat, il faudra créer un bureau auxiliaire à Buka, et le doter de ressources supplémentaires. Les incidences financières pour le Bureau, qui sont estimées globalement à 2,3 millions de dollars pour la période allant de janvier à décembre 2002, seront financées à l'aide des montants prévus pour les missions spéciales de l'exercice biennal 2002-2003. Comme par le passé, je tiendrai régulièrement le Conseil au courant des progrès des activités du Bureau.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire communiquer le texte de la présente lettre et de son annexe aux membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. **Annan**

**Annexe****Lettre datée du 14 septembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La semaine qui vient de s'écouler n'offre pas de cause de réjouissances, alors que notre ville est frappée par une telle catastrophe. Je suis certain que chacun, aux Nations Unies et dans les missions auprès de l'Organisation, a été atteint d'une manière ou d'une autre. Certains de nos pays ont également perdu des ressortissants. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a été épargnée, mais nombreux sont ceux qui commencent seulement à prendre conscience de l'énormité de la volonté de massacre qui a poussé les coupables à réaliser leurs plans. Nous sommes affligés pour ceux qui ont perdu la vie, nous prions pour ceux qui ont été blessés, pour les familles des victimes et pour les nombreux braves qui participent sans relâche aux opérations de secours.

Devant ce carnage, devant ces événements affligeants, c'est avec humilité que nous vous adressons une copie signée de l'Accord pour la paix à Bougainville (voir pièce jointe 2)\*.

Nous y joignons notre aide-mémoire (voir pièce jointe 1)\*, où est exposée brièvement l'aide que le Gouvernement papouan-néo-guinéen demande au Conseil de sécurité. Nous appelons particulièrement votre attention sur les paragraphes 5, 6 et 7 de l'aide-mémoire.

Conformément à la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 14 août 2001, nous demandons donc au Conseil de sécurité d'approuver la demande du Gouvernement papouan-néo-guinéen, telle qu'elle figure à l'alinéa 2) du paragraphe 7 de l'aide-mémoire.

Nous vous serions reconnaissants de communiquer au Président et aux membres du Conseil de sécurité le texte de la présente lettre, de l'Accord pour la paix à Bougainville et de l'aide-mémoire.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Peter D. **Donigi**

---

\* Les pièces jointes sont reproduites dans la langue où elles ont été présentées.